

ABONNEMENT.

Un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne:

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois versements de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Août 1881.

ÉLECTION

à la Chambre des Députés.

Arrondissement de Saumur.

E. BERGER

Député sortant.

Bulletin politique.

M. Gambetta a parlé à Tours. Il lui fallait une cynique audace pour réparaître en triomphateur dans une ville où, comme le dit un flatteur maladroit...

Dans cette ville, témoin de tant de fâcheuses ruineuses et sanglantes, M. Gambetta a reparu, et il a été acclamé. Un rédacteur du Phare de la Loire s'est trouvé là pour ordonner la pompe du triomphe...

Ce journaliste radical est en même temps

maire de Tours et député; et tous les personnages officiels se sont joints à lui pour faire cortège au maître qui dispose des places et des candidatures.

Un journal radical, la Verité, prétend que M. Gambetta « a corrompu le parti républicain, c'était un parti de principes; il en a fait un parti d'appétits ».

L'objectif hautement déclaré de M. Gambetta, ajoute la Verité, « n'est pas de réaliser les réformes inscrites dans le programme de la démocratie, c'est de s'emparer du pouvoir ».

Les républicains le savent, et ils se ruent vers le maître en flots pressés; eux non plus ne tiennent pas aux réformes inscrites dans le programme de la démocratie; s'ils y tenaient, ils combattraient avec énergie celui qu'ils courtisent...

Cependant, les uns et les autres, entraînés par l'irrésistible logique, appliquent peu à peu le programme révolutionnaire; ils croient opérer des réformes et achèvent des démolitions.

Une des dernières défenses de l'ordre social est le Sénat, forteresse déjà démantelée; on s'entasse pêle-mêle défenseurs et assaillants. Si inutile qu'elle se soit montrée en maintes circonstances, elle a semblé parfois opposer une ombre de résistance; c'est trop pour le despotisme jacobin...

Pour cela, il faudra réviser la Constitution. M. Gambetta se pose donc en adversaire déclaré de la politique ministérielle. « Ni révision, ni division », disait M.

Ferry, arborant à Epinal le drapeau des modérés. A Tours, M. Gambetta fait flotter le drapeau des progressistes sur lequel sont inscrits ces mots: Révision, soumission.

Soumission! tel est, en effet, le second article du programme gambettiste. Quand M. Gambetta réclame « la formation d'une majorité parlementaire représentant exactement la France », il demande aux républicains d'être une majorité docile, humble servante du « grand ministère de l'avenir ».

Les candidats devront jurer d'avance obéissance aux volontés mystérieuses du Conseil des Dix. « Est-ce pour cela que la nation française a renversé tant de trônes? » demandent les républicains indépendants.

Naïfs! la France n'est pas républicaine; ceux qui se parent du titre de républicains, se mentent à eux-mêmes; ils n'ont ni l'âme assez haute, ni le cœur assez fier pour appliquer les doctrines dont ils se disent les apôtres.

Liberté, égalité, fraternité, devise de parade, mots sonores que les guitaristes républicains ont longtemps répétés; mais les joueurs de guitare restent sur l'estrade pour allier les badauds; les véritables acteurs se moquent bien de la musique. Ils veulent des plaisirs moins chimériques, une nourriture plus substantielle. Ils laissent le son aux ânes et prennent la farine la plus blanche.

Dans sa brutale franchise, un des ancêtres géants, Danton, a formulé la vraie doctrine républicaine:

« La liberté, c'est nous dessus et eux dessous! »

Le programme de Tours, nous assure un journal républicain, sera prochainement complété. M. Gambetta, on le sait, se représente à Belleville; les comités du vingtième arrondissement ont rédigé en articles précis les réformes qu'ils désirent voir appliquer; M. Gambetta y a formellement adhéré, et cette semaine il les développera dans un grand discours.

En ce qui concerne le Sénat, le nouveau

programme de Belleville est conforme à celui de Tours; parmi les autres réformes, nous nous bornerons à signaler les deux suivantes:

Séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire suppression du budget des cultes, confiscation des églises, persécution religieuse plus ouverte et plus violente.

Établissement d'une caisse nationale pour les travailleurs, c'est-à-dire guerre au capital, confiscation de la richesse héréditaire ou personnelle au profit de prétendus travailleurs qui ne travaillent pas; c'est du pur socialisme.

M. Gambetta, qui a déjà fait des avances considérables aux radicaux, s'apprete à leur en faire de plus grandes encore; il ne mène pas la Révolution, il est mené par elle; il cède au torrent, suivant cette théorie si naïvement formulée par son ami M. de Freycinet: « Pour résister à un torrent, il faut d'abord lui céder. »

C'est la constante tactique des républicains. La Paix, organe de M. Grévy, voudrait arrêter le torrent qui menace d'emporter « l'hôte de l'Élysée ». Quelle barrière élève-t-elle? Elle imagine de dire:

« La gauche est aussi progressiste que l'Union républicaine. » Ce qui revient à ceci: toutes les destructions que demandent les amis de M. Gambetta, les amis de M. Grévy les feront, ils sont aussi démolisseurs, aussi destructeurs, mais de grâce, laissez-les démolir eux-mêmes.

Voyons, conservateurs, par qui voulez-vous être ruinés, par qui désirez-vous être perdus? par les gambettistes ou par les grévystes?

Mais nous ne voulons ni être ruinés ni perdus!

Alors, n'écrivez pas les républicains.

Chronique générale.

La Verité nous fournit le compte rendu suivant du conseil des ministres tenu samedi:

— Mais enfin, reprit-il, si tu dis vrai, Miguella me semble fort téméraire. Corentin aura-t-il jamais le désir de l'épouser?

— La est la question! répondit tristement M. Le Huédec, et cette question, je le sens, est difficile à pénétrer. M. Le Tianec nous aime. Miguella est notre enfant. Comment sonder la pensée de ce jeune homme qui, s'il devine chez nous un vœu, souffrira de s'y refuser? Puis, il est riche, Miguella est pauvre. Combien il serait délicat pour nous de provoquer un rapprochement!

— Mon Dieu! soupira le baron, ce n'est peut-être que l'initiative qui manque à Le Tianec. Il se trouve bien comme il est...

Tout à coup, se retournant vers la jeune veuve: — Comprends-tu, s'écria-t-il, quel bonheur ce serait pour nous si ce mariage venait à s'accomplir!

— Oui, murmura-t-elle, ce serait un grand bonheur, si grand même que je n'ose pas y croire.

— Pourquoi, après tout? Corentin, j'en suis sûr, ne regardera guère au chiffre de la dot. Miguella a des défauts, de fâcheux défauts, je le sais, mais elle possède aussi de belles qualités.

— Les unes balanceront-elles les autres aux yeux de M. Le Tianec? Si Dieu le permet un jour, ah! qu'il en soit béni! Mais, en attendant que la situation se dessine plus nettement, je veux agir avec prudence. Je le dois à Corentin qui m'est bien

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M. MANTRE LACHESE.

(Suite.)

III

Vraiment, les chevaux du président brâlaient le pavé, selon le mot de M. de la Joussetière. Il n'était guère plus de quatre heures lorsque, ayant fidèlement suivi l'indélicat que leur maître avait indiqué, les noirs serviteurs s'arrêtèrent dans la rue David, devant un vieux portail au-dessus duquel deux cadres étendaient leurs branches.

Ce portail ne soula pas sur ses gonds, mais il laissa une petite porte ménagée dans un de ses battants s'ouvrir sous la main du baron, tandis que demeurait dans le repos une sonnette séculaire n'ayant aucun air de famille avec les timbres argentins qui retentissent sous les porches modernes.

D'affectueux remerciements s'échangèrent; puis la voiture roula de nouveau, la porte retomba sur elle-même; les amis s'étaient séparés.

Le général, suivi de toutes celles qu'il avait eu mission de protéger, traversa une cour pavée, franchit six marches de pierre verte, entra dans

une maison d'aspect héréditaire, monta l'escalier et, enfin, se retrouva dans le sombre vestibule.

— Je te ramène tes voyageuses, dit-il gaiement en ouvrant la porte de M. Le Huédec. Ah! ah! nous avons fait une fameuse odyssée!

Les enfants avaient les yeux brillants, les joues empourprées. Miguella, non moins animée que ses cousines, ne leur laissa pas le temps de commencer un récit.

— Je dine à Valbois, Marie. Nous avons trouvé M. Hardellier. Françoise viendra me chercher à cinq heures.

— J'en suis bien aise, Miguella.

— Comme il est tard! Je n'ai pas de temps à perdre.

Elle sortit aussitôt afin de préparer sa toilette.

— Asseyez-vous donc, père, reprit la jeune veuve.

— M'asseoir! Et ta lettre pour Corentin! elle est encore dans ma poche...

— Voulez-vous bien alors me la remettre? Je vais y ajouter quelques mots.

Elle brisa l'enveloppe, déplaça la lettre et, au-dessous de la signature, écrivit:

« Venez dîner ce soir avec nous, mon cher ami. Nous causerons de Rose. Je vous attendrai à six heures. »

— Eh bien! dit le général étonné, je croyais que tu ne pouvais pas recevoir Corentin aujourd'hui?

— Je ne le pouvais pas il y a deux heures, mon père, je le puis maintenant.

Et, se tournant vers ses enfants:

— Mes chéris, allez jouer, dit-elle.

Les trois enfants obéirent et s'éloignèrent.

— Mon père, dit alors M. Le Huédec, je ne veux pas vous le cacher, je n'ai pas le désir de rapprocher Miguella de Corentin.

— Ah! par exemple! dit le baron. Corentin! un jeune homme qui, depuis son mariage, fait, pour ainsi dire, partie de notre maison. Mais, ma fille, pour Miguella, Corentin est un frère aîné.

— Vous vous trompez, mon père.

— Ses goûts et ceux de Miguella diffèrent absolument.

— Soyez-en sûr, continua-t-elle, Miguella rêve de devenir sa femme. Le refus qu'elle oppose à M. du Prérier m'a ouvert les yeux.

— Elle ne veut pas demeurer à la campagne.

— Vain prétexte! Autour de la bourgade habitée par M. du Prérier, les propriétés sont en grand nombre, Miguella aurait pu entretenir des relations tout aussi fréquentes que celles qui l'attendent à Angers. Celles-ci mêmes ne lui auraient pas été enlevées, la distance qui l'en aurait séparée n'est pas difficile à franchir.

Le baron fit quelques pas en long, quelques pas en large, puis, se croisant les bras:

« Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

» Trois ministres étaient absents: MM. Jules Ferry, Magnin et Cochery.

» Le conseil s'est d'abord occupé des affaires de l'Algérie et de la Tunisie et de l'expédition qui se prépare dans le sud oranais. Le général Farre a assuré au Président de la République que, d'après les communications du général Saussier, tout doit être prêt pour les derniers jours du mois d'août. La campagne sera vigoureusement menée, et l'on espère que, dans le courant de l'automne, la pacification de notre colonie algérienne sera complète.

» Dans la régence de Tunis, le calme n'est pas encore établi.

» Le ministre de la guerre a invité le général Maurand à prendre les mesures les plus énergiques dans le but d'assurer l'ordre aux environs de Tunis et de mettre un terme aux actes de brigandage qui continuent à être signalés.

» Le conseil a eu ensuite à résoudre une question qui a été posée tout dernièrement au Sénat, lors de la discussion du budget par M. Desbassayns de Richemont. Ce sénateur avait demandé que, pour les élections sénatoriales de janvier prochain, il fût procédé au renouvellement des conseils généraux. Le conseil des ministres s'est prononcé pour la négative.

» Contrairement à ce qu'a annoncé un de nos confrères, il n'a pas été question dans ce conseil du discours de M. Gambetta.

Ainsi, dit l'Union, le général Farre a donné, en plein conseil des ministres, l'assurance à M. Grévy que, d'après les communications du général Saussier, tout doit être prêt pour les derniers jours du mois d'août en vue de l'expédition qui se prépare dans le sud oranais.

Est-ce clair? Niera-t-on encore qu'on n'attend que la clôture de la période électorale pour commencer la guerre? Et qu'on ne dise point qu'il s'agit seulement de réprimer une insurrection, car en Tunisie, en dépit de tous les mensonges officiels et officieux, la situation est très-grave.

Des ordres énergiques ont été envoyés à M. le général Maurand pour réprimer le brigandage qui va en grandissant.

D'autre part, les complications diplomatiques sont loin d'être résolues.

Il se cache de douloureuses surprises pour la France au fond des urnes du 21 août.

Nous lisons dans la *Vérité*:

« C'EST TOUJOURS LA PAIX OU LA GUERRE QUI EST AU FOND DES URNES, et il n'y a pas lieu d'en être surpris. Il existe une étroite solidarité entre la politique intérieure et la politique extérieure. Plus un peuple est libre au dedans, mieux son indépendance est garantie au dehors. LA GUERRE EST LE FRUIT SANGLANTE ET INÉVITABLE DE LA DICTATURE. »

Libre, après cela, à l'Union républicaine d'écrire que « les monarchistes de toute catégorie ont enfin trouvé leur terrain électo-

cher et dont je respecte la liberté. Je le dois à Miguella qui m'est plus chère encore et dont le bonheur m'est confié. Croyez-moi, mon père, si pénible qu'elle soit, cette réserve est sage, au moins pour le moment.

— Peut-être! dit M. de la Jouslière. Vous autres femmes, vous voyez plus clair que nous dans ces questions-là. Fais comme tu voudras, ma fille, mais, je l'avoue, ce n'est pas sans regret que je cède à tes raisons.

Il s'approcha de M^{lle} Le Huédec, l'embrassa au front et sortit.

Restée seule, la jeune femme croisa ses mains blanches auxquelles l'aiguille avait mis cette trace qu'un philosophe appelle le véritable grain de beauté: puis elle songea... Au fond de ce rêve d'avenir qu'elle avait pénétré, se trouvait-il vraiment un sentiment? Miguella, si mondaine qu'elle fût, avait-elle été gagnée par l'attrait d'une âme d'élite? Ou plutôt (dans le secret de son cœur, la jeune femme se le demandait) n'y avait-il pas simplement un calcul? Elle venait de dire: « M. Le Tianec est riche!... »

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

ral et se sont donné rendez-vous sur le terrain de la calomnie en criant: La République, c'est la guerre!

La *Vérité*, l'*Intransigeant*, le *Citoyen*, le *Petit Parisien*, la *Justice*, le *XIX^e Siècle*, le *Times*, la *Gazette de Cologne*, le *Journal de Genève*, le *Daily Telegraph*, le *Standard*, le *Nord* disent, comme nous, que la guerre est en préparation et se fera, si les gambettistes ont la majorité.

Aussi ne cesserons-nous de dire que les élections se feront

POUR LA GUERRE

OU CONTRE LA GUERRE.

Pour la guerre, avec les républicains.

Contre la guerre, avec les conservateurs.

Dans quelques cercles politiques, dit le *Telegraphe*, on parle de M. Paul Bert pour le gouvernement général de l'Algérie.

On lit dans l'*Estafette*:

« Les cercles militaires allemands suivent avec un grand intérêt les événements de l'Algérie.

» A leur avis, l'envoi de deux corps d'armée mobilisés est indispensable si on veut éviter de nombreux désastres et une longue guerre d'embuscades qui coûtera plus d'hommes et d'argent qu'une campagne régulière.

» Tout retard sous ce rapport cause un préjudice irréparable aux intérêts de la colonie. »

Du 15 juillet au 1^{er} août 1881, il a été prononcé 76 faillites à Paris, c'est-à-dire 9 de plus que pendant la période correspondante de 1880. Prospérité! prospérité!

LES RÉSERVISTES MOBILISÉS.

On lit dans la *Gazette de l'Est*:

« On va rappeler les réservistes au mois de septembre prochain.

» Si, à cette époque, les élections étant faites, le gouvernement mobilise plusieurs corps d'armée, il se trouvera que DES RÉSERVISTES ÉTANT PRÉSENTS AU CORPS SERONT ENLOBÉS DANS LA MOBILISATION ET QU'ILS PARTIRONT POUR L'ALGÉRIE.

» Electeurs, voilà une manœuvre que nous signalons à votre attention. »

L'*Echo de l'Est* dit également:

« Le gouvernement a résolu de n'appeler les réservistes sous les drapeaux qu'au mois de septembre, pour leur permettre de voter.

» Or, c'est au mois de septembre qu'on mobilisera plusieurs corps d'armée pour la guerre d'Afrique; LES RÉSERVISTES, EN CAS DE MOBILISATION, SERONT DONC ENVOYÉS EN ALGÉRIE. »

LE PAIN AUX SOLDATS D'AFRIQUE.

On lit dans l'*Avenir militaire*:

« De tous les côtés, des lettres nous parviennent des colonnes du Sud algérien, se plaignant des denrées distribuées aux soldats. Le pain particulièrement, dont les distributions sont très-rare, offre tous les symptômes de la moisissure, et nos nombreux correspondants n'hésitent pas à attribuer les quelques cas de typhus et de dysenterie constatés à la mauvaise qualité des aliments.

» Inutile de dire qu'il n'y a point d'intendants militaires avec les colonnes.

» Une enquête a été ouverte par M. le ministre de la guerre au sujet de ces denrées; mais nous savons ce que valent les enquêtes et où vont les rapports qui en résultent. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 août.
Les cours sont un peu discutés par suite des réalisations de fin de semaine. Le 5 0/0 se maintient cependant à 118.10. On est à 83.35 sur l'amortissable ancien. On cote sur l'Italien 90.25.

L'action de la Banque de France est à 5,700. Le Crédit foncier se traite à 1,675. Au dernier cours, les achats du comptant deviennent très-nombreux. Il y a des demandes actives sur le Crédit foncier et agricole d'Algérie.

On est sur la Banque de Paris à 1,250. Le Crédit lyonnais défend difficilement le cours de 920. Les actions du Crédit général français ont un meilleur mouvement de reprise, motivé en partie par le succès qu'on prévoit pour l'emprunt de la ville de Bordeaux.

Nous avons annoncé que le capital de la Banqu-

transatlantique est entièrement souscrit et que, par conséquent, cette importante institution va entrer en ligne prochainement.

Les actionnaires anciens du Phénix espagnol usent avec empressement du droit de préférence qui leur a été réservé sur les actions nouvelles.

La Banque nationale est très-recherchée à 715. On demande le Crédit foncier luxembourgeois à 635 et l'action du gros Camionnage à 525. L'obligation de cette Société est à 485.

Les bons de l'Assurance financière sont bien tenus à 310 fr.

L'action du Crédit de France provoque de nombreux achats à 712.50. On est très-ferme à 610 sur la Banque de Prêts à l'industrie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Election à la Chambre des députés.

Arrondissement de Saumur.

M. EUGÈNE BERGER, député sortant, adresse la circulaire suivante à MM. les Electeurs de l'arrondissement de Saumur:

MESSIEURS, En venant solliciter le renouvellement du mandat que je tiens de vos suffrages, je vous dois compte de mon attitude et de mes votes depuis les élections de 1877 qui ont amené au pouvoir le parti républicain.

Resté fidèle aux convictions de toute ma vie, n'en désavouant rien, n'en abandonnant rien, mais n'attendant le triomphe de mes idées que de la volonté nationale et des enseignements de l'expérience, je n'ai pas agi dans l'opposition comme le faisais sous l'Empire une minorité passionnée. Avant tout, je me suis souvenu que j'étais Français, et je n'ai jamais refusé mon adhésion aux mesures nécessaires à la défense du pays ou vraiment utiles à la prospérité publique. Je ne me suis pas inspiré non plus de cette tactique dangereuse qui consiste à pousser les adversaires aux excès et à s'applaudir de leurs fautes, avec l'espoir que le bien sortira d'un bouleversement. La République étant aujourd'hui le régime légal, j'ai pensé que nous devions être loyaux envers elle, et chercher, dans la limite du possible, à la prémunir contre les entraînements auxquels, par la nature même de son principe, elle est trop souvent exposée.

C'est à ce point de vue, Messieurs, au point de vue d'un patriote et non à celui d'un homme de parti, que j'ai apprécié les actes du Gouvernement et les lois soumises à la Chambre. — Je regrette de n'avoir pu que rarement y donner mon approbation.

A l'extérieur, le Ministère a fait l'expédition de Tunisie, sans calculer si les avantages problématiques de cette campagne étaient en rapport avec ses périls. Je n'ai pas consenti à ratifier par mon vote une entreprise imprudente dont la conséquence a été de nous isoler en Europe, de nous engager dans une lutte contre les Tunisiens insurgés, et de susciter en Algérie le soulèvement formidable qui menace de nous coûter tant de sacrifices et de sang.

A l'intérieur, j'ai constaté avec tristesse l'envahissement d'une politique étroite, mesquine, égoïste, bien moins empressée de réaliser des réformes et de servir les intérêts populaires que de donner satisfaction à l'esprit de secte et de coterie. Qu'un Gouvernement se défende, qu'il exige de ses agents l'obéissance et le respect, c'est assurément son droit. — Mais quand il adopte un système d'exclusion et de partialité oppressive comme celui qui prévaut depuis quelques années; lorsqu'il tente d'asservir la magistrature par la suspension de l'inamovibilité; lorsqu'on le voit frapper sans motif les plus illustres chefs de l'armée, mettre en suspicion des classes entières de citoyens, accueillir les délations, semer la division jusque dans les moindres villages; alors, Messieurs, l'on peut dire qu'il méseuse de l'autorité placée entre ses mains, et j'aurais cru trahir mon mandat en ne réprochant pas cet ensemble de pratiques et de tendances si contraires à vos traditions libérales et à vos sentiments généreux.

Les mêmes passions de parti se sont fait jour dans les discussions relatives à l'enseignement et aux associations religieuses. Vous ne serez pas étonnés que sur ces questions je ne me sois trouvé d'accord ni avec les Ministres ni avec les Députés républicains. J'ai repoussé les modifications aux lois de 1850 et de 1875, parce que, sans méconnaître en matière d'enseignement les prérogatives de l'Etat, il me semble équitable et rationnel de laisser aux familles la faculté de choisir les instituteurs de leurs enfants. J'ai blâmé les décrets du 29 mars,

parce qu'à mes yeux aucune raison plausible, aucune nécessité d'ordre public ne justifiait cette application violente de lois tombées en désuétude et sur la valeur desquelles les tribunaux avaient seuls le droit de prononcer. Ce n'est pas parmi vous, Messieurs, ce n'est pas dans ce pays de tolérance et de bon sens, qu'on reprochera de vouloir la liberté pour tout assise pour n'avoir rien à redouter de sonne.

La situation financière appelle également de sérieuses réflexions, et il y aurait à formuler plus d'une critique sur le budget actuel qui, déduction faite des charges émises par la guerre de 1870, excède encore d'un milliard le dernier budget de l'Empire. Pour être impartial et concluant, cet examen exigerait des détails que ne permettent pas les limites dans lesquelles je suis forcé de me renfermer. Je me bornerai à exprimer le regret que l'exagération de certaines dépenses et l'accroissement continu de certaines rétributions aient empêché plusieurs engagements reconnus par la Chambre d'être même opportuns et désirables. Je me suis joint à ceux de mes collègues qui ont demandé en faveur des propriétés rurales une réduction de l'impôt foncier, et j'ai proposé sur la taxe afférente aux transports par grande vitesse une diminution qui réclame différentes industries, notamment la culture maraîchère dont vous connaissez l'importance dans notre contrée.

Voilà, Messieurs, et chers Compatriotes, de quelle manière j'ai compris mon mandat, et comment je me suis appliqué à le remplir. Je crois avoir tenu avec probité mes engagements envers vous. — Si vos opinions ne sont plus ce qu'elles étaient il y a quatre ans, j'espère qu'en me retirant vos suffrages, vous me conserverez votre estime. Si vous jugez au contraire que nous sommes toujours en communion d'idées, si cette fois encore vous me faites l'honneur de m'élire, vous pourrez, comme par le passé, compter sur ma persistance énergique à défendre les intérêts et les principes que j'aurai mission de représenter.

Agrez, Messieurs, et chers Compatriotes, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Eugène BERGER.
Député sortant.

Nous lisons dans le *Patriote*:

« Les électeurs de Pontivy ayant vivement insisté, M. Demangeat se serait décidé à accepter la candidature. »

Cependant M. Demangeat n'a pas donné sa démission; c'est peut-être par prudence, car, disent les bonnes gens, un bon tenant mieux que deux tu l'auras, même lorsque des électeurs promettent.

M. Demangeat a quitté l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur; les intimes ne cachent pas qu'il soit à Pontivy.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR.

Les deux compagnies du 77^e de ligne, retenant du Ruchard, et comprenant 49 officiers, 882 hommes et 7 chevaux, logeront à Saumur, mercredi 10 et jeudi 11 août.

L'état-major arrivera le second jour; c'est donc jeudi soir que nous entendrons probablement de nouveau l'excellent musique du régiment.

Le 12^e cuirassiers, venant d'Angers et se rendant au camp, logera à Saumur également jeudi prochain 11 août. Il est composé de 35 officiers, 410 hommes et 378 chevaux.

Toutes ces troupes seront logées quartiers Saint-Pierre, Nanilly et Saint-Nicolas.

Nous lisons dans le *Progress militaire*:

« Le *Journal officiel* du 4^{er} août publie le programme du concours pour l'admission à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire à l'École d'application de cavalerie en 1881. Ce programme est la reproduction exacte de celui de l'année dernière. Comme auparavant, la limite d'âge est fixée à trente ans; toutefois, une tolérance est accordée aux candidats ayant été militaires; cette tolérance est calculée jusqu'à concurrence du temps passé sous les drapeaux. Les autres conditions sont: d'être célibataire ou veuf sans enfants; d'être apte au service militaire; d'être Français ou naturalisé; d'avoir obtenu le diplôme de vétérinaire dans une des trois écoles vétérinaires de France; de justifier de sa mo-

ralité; de satisfaire à l'examen d'admission; enfin, de souscrire un engagement d'honneur de servir comme vétérinaire militaire au moins pendant six ans à partir de l'expiration du stage, lequel dure un an.

» Nous ne doutons pas, quant à nous, que de nombreux jeunes gens ne soient déçus d'entrer dans le service vétérinaire militaire. Mais ce n'est pas tout de les y attirer; il faudra les y conserver, et, pour cela, le ministre doit absolument améliorer la condition morale et matérielle qui est faite aux membres du corps. »

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Au nombre des officiers de Lille, mis en non activité par retrait d'emploi, à l'occasion de leur assistance à la messe du 15 juillet, on compte un de nos compatriotes, M. de Mieuille, fils de M. Auguste de Mieuille.

» Ce vaillant officier compte à son avoir de brillants services militaires; il a pris une part active à la campagne de 1870. Comme faisant partie de l'armée du Rhin, il fut enfermé sous Metz où il provoqua des sorties qu'interdit Bazaine. Fait prisonnier à la capitulation, il fut interné à Dusseldorf, et subit la plus grande partie de sa captivité dans les casernes.

» De pareils services méritaient un prompt avancement; le gouvernement républicain, dans son faux patriotisme, les récompense par un retrait d'emploi.

» Ajoutons que 17 des cousins-germains de M. de Mieuille ont fait courageusement leur devoir dans l'armée de la Loire pendant la campagne 1870-1871. »

Assises de Maine-et-Loire

— La session d'assises a été close par une importante affaire. Nous avons entretenu nos lecteurs, en son temps, du crime sanglant de La Pommeraye (meurtre commis sur la femme Guillemont).

L'accusé, le nommé Piton, François, cultivateur à La Pommeraye, qui a comparu devant le jury, est un garçon de 26 ans, à la mise décente, et dont la physionomie douce explique peu le crime horrible qu'il a commis, et dont la seule atténuation paraît résider dans l'état d'ivresse sous l'influence duquel il prétend avoir agi.

François Piton, défendu par M. Affichard, a obtenu des circonstances atténuantes et a été condamné à quinze ans de travaux forcés avec dispense de surveillance.

Il arrive fréquemment, au moment de la moisson, que des ouvriers agricoles, peu soucieux de la parole qu'ils ont donnée, quittent celui qui les a loués et se mettent au service d'un autre fermier qui leur offre des avantages plus grands et un gain plus considérable. La jurisprudence, jusqu'ici, ne s'était pas encore prononcée à ce sujet.

M. le juge de paix de Beaumetz (Pas-de-Calais), saisi de la question par un cultivateur de Marcatel, vient, par son jugement, d'affirmer d'une manière certaine le droit des cultivateurs; il a décidé que le moissonneur, non-seulement ne peut alors réclamer de salaire pour le temps passé au service de celui qu'il a quitté et laissé ainsi dans l'embarras, mais encore est passible de dommages-intérêts envers celui-ci.

Affaire des Clarisses.

(Suite.)

Nous avons posé, il y a plusieurs jours, des questions graves à M. le Préfet, relativement à l'arrestation illégale des Sœurs Clarisses. M. Herbettes les a lues avec un vif intérêt, mais il n'a pu y répondre.

Ses fidèles serviteurs, les juifs du Phare de la Loire, toujours si prompts à aboyer à la soutane et à la robe, ont, comme leur maître, observé un morne silence.

Ses gardes armés imitaient son silence, autour de lui rangés.

Nous connaissons les raisons de cette humiliante posture, et les informations nouvelles qui nous sont parvenues nous permettent de changer nos questions premières en affirmations positives. Nous y ajouterons même quelques détails:

Le commissaire de police, à Châteaubriant, M. Astre, était, le samedi 23 juillet, animé contre les respectables religieuses d'une véritable fureur. « Oui, oui, disait-il sur la place publique, je vais les f... au violon. » Il ajoutait: « J'exécute les ordres du patron. »

Quel est ce patron? Le sous-préfet? Il

eut l'art de rester invisible. On nous assure que l'arrestation avait été décrétée par le clan radical du crû, et les fonctionnaires de la R. F. n'ont été, suivant leur habitude, que les plats serviteurs d'une poignée de mauvais drôles.

Le commissaire avait conscience de l'illégalité qu'il méditait, et il voulait en laisser à un autre la responsabilité. Persécuteur et lâche, les deux qualités vont bien ensemble.

Le commissaire Astre alla à la gendarmerie et ordonna au maréchal-des-logis Laporte d'arrêter les Sœurs quéleuses. — Donnez-moi un mandat, répondit le sous-officier. — Oui, oui, je vous en donnerai un. — Donnez d'abord, insista le maréchal-des-logis, c'est la loi.

Le citoyen Astre tourna les talons. Sa prudence ne faisait point taire sa haine, il revint sur la place Saint-Nicolas où il faisait les cent pas, rêvant aux moyens d'incarcérer les religieuses sans se compromettre. Un gendarme de Nozay vient à passer, le commissaire l'accoste, l'emmène au Café Suisse et lui paie à boire.

Les arguments du commissaire étaient si faibles, qu'il fallut y joindre l'éloquence des petits verras; malgré ce renfort, le commissaire Astre craignait que la lumière ne se fit dans la conscience troublée du pauvre gendarme; il accompagna Pandore à la gare, et jusqu'au dernier moment lui renouvela ses recommandations et ses ordres.

Le train partit de Châteaubriant pour Nantes à 4 heures 55; les religieuses, comme nous l'avons raconté, ne montèrent qu'à Issé; le gendarme se contenta de les regarder d'un air menaçant, mais il ne les arrêta qu'à la gare suivante, à Abbaretz: Pourquoi? Parce que Issé est dans le canton de Moisson, où le gendarme de Nozay n'avait pas le droit d'instrumenter; à Abbaretz, se trouvant dans son canton, le gendarme exécuta les ordres du commissaire.

Des ordres! il en avait reçu, personne n'en doute, et lui moins que personne. Le lendemain, effrayé du scandale causé par son acte de violence, il voulut se couvrir du commissaire. Quelles ne furent pas sa surprise et son indignation, quand il entendit le commissaire lui dire: Je ne vous ai pas donné d'ordres!

Il est complet, ce commissaire Pilate, l'édicieux Pilate, n'était qu'un novice comparé au citoyen Astre. Pilate sentait le besoin de se laver les mains après son infamie; Astre, lui, jette la cuvette à la tête du gendarme. Il frappe non-seulement la victime, mais aussi l'exécuteur.

Le pauvre gendarme n'ayant point d'ordre à montrer, fut mis en prison. Il serait cassé que nous n'en serions point surpris.

S'il n'avait été que coupable, il n'aurait pas été puni; combien de crocheteurs ont fait pis qui ont été décorés!

Mais il a été maladroit. Là est son crime aux yeux du préfet. La population du canton de Nozay est profondément catholique, son indignation a été grande quand elle a vu deux pauvres religieuses traînées sur les grandes routes comme des voleuses et jetées en prison. A la veille des élections, était-il opportun de déchirer les masques et de montrer à nu la République violente et impie?

Non, cent fois non, gémit l'opportuniste Herbettes; voilà pourquoi le gendarme qui a crochété les bonnes Sœurs est si sévèrement puni par le Préfet qui a crochété les Capucins.

Mais les électeurs qui ne sont point des sottis, ne sont point dupes de la manœuvre; ils savent que si les religieuses passent le dimanche en prison et non à l'église, c'est parce que nous sommes en République; ils savent que ces arrestations illégales sont un incident de la grande guerre entreprise contre la religion par les républicains; ils n'ont aucun doute à cet égard, pas plus que sur cette autre manœuvre qui précipite la date des élections. Si on les fait voter le 24 août, c'est pour arracher leurs votes avant d'envoyer leurs fils manger du pain moisi en Algérie, y boire de l'eau infecte, y mourir minés par la fièvre ou tués par les balles.

(Espérance du Peuple.)

CHATEAUGONTIER.

Lundi prochain, fête du 15 août, aura lieu le couronnement de la troisième rosière de Châteaugontier. Cérémonie civile à la Mairie, de 2 à 3 heures. Cortège avec le concours des Sociétés musicales de Craon, le Lion-d'Angers et Châteaugontier, et les Compagnies de sapeurs-pompiers de Mesnil,

Bazouges, Azé et Châteaugontier. — Cérémonies religieuses, de 4 à 5 heures, dans l'église Saint-Jean. — Vin d'honneur offert sur la prairie Saint-Fiacre, par la ville, aux Sociétés musicales et aux Compagnies de sapeurs-pompiers qui auront pris part au cortège.

Le soir, à 8 heures, sur le rond-point du Bout-du-Monde: Festival par les Sociétés musicales de Craon, Lion-d'Angers, Meslay, Quelaines et Châteaugontier. — Grande illumination dans les arbres du Bout-du-Monde. Feux oxydriques, flammes de bengale, illumination de la maison de la rosière par M. Petit-Demaison, de Nantes.

Publications de mariage.

Jules-Joseph-Edmond Ninin, sous-lieutenant au 11^e d'artillerie, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Marie-Jeanne-Caroline Boujean, sans profession, de Balan (Ardennes).

Armand Hainault, vannerie, et Louise Jacob, couturière, tous deux de Saumur.

Marcelin-Urbain Prudhommeau, propriétaire (veuf), de Saumur, et Louise-Léonie Milteau, veuve Ory, sans profession, domiciliée à Villeberrier.

Eugène-Louis Villarmé, professeur de dessin, de Saumur, et Marie-Louise Fredellus, couturière, d'Angers.

Louis-Bastie Rouillard, soldat au 3^e chasseurs, et Adèle-Adrienne Turpin, couturière, tous deux de Saumur.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1881.

NAISSANCES.

Le 2. — Yvonne-Anna Richard, rue du Portail-Louis. — Albert-Charles Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 3. — Fernande-Augustine Bellanger, rue du Canon.

Le 10. — Jules-René Vayssé, rue Saint-Nicolas.

Le 11. — Hélène Klein, rue de la Visitation; — Adrienne-Jeanne Goblet, rue de Fenet; — Eugénie Faustin, rue Duplessis-Mornay.

Le 12. — Rachel-Louise-Léontine Bedon, rue de Rouen.

Le 13. — Emile Gazeau, rue de l'Hermitage; — Emile Oudomont, à l'Hospice.

Le 15. — Paul Taugourdeau, rue des Capucins.

Le 17. — Joséphine Delaunay Grand'Rue; — Germaine-Victorine Billy, rue de la Cocasserie.

Le 18. — Irma-Augustine-Fernande-Valérie Corbinau, rue de la Tonnelle; — Félix-Ferdinand Posson, rue de l'Île-Neuve.

Le 21. — Alphonse-Emmanuel Laigle, rue des Capucins; — Octavie-Marie-Pauline Daveau, rue du Puits-Neuf.

Le 22. — Lucie-Emma Marquise, rue Brault.

Le 28. — Ambroise-Alexandre Driane, à l'Hospice.

Le 31. — Joseph-François Lecèvre, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 6. — Pierre Brunet, bijoutier, a épousé Armandine-Marie-Reine Jallus, sans profession, tous deux de Saumur; — Alexis-Eugène Ledien, receveur des contributions indirectes, a épousé Jeanne-Françoise Véron, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 9. — Louis Prêtre, serrurier, a épousé Anne-Marie-Pauline Jasson, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 11. — Théodore Chesneau, représentant de commerce, a épousé Marie Picard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 12. — Pierre Ory, champagniseur, a épousé Marie-Pauline Bouchet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 18. — Louis-Eugène Duballet, peintre en voitures de Tours, a épousé Louise-Célestine Béatrix, couturière, de Saumur.

Le 19. — Alexis-François Boisobert, sculpteur, a épousé Louise Tessier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 25. — François-Félix Buret, jardinier, a épousé Ernestine Meslé, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 30. — Pierre Blain, couvreur (veuf), de Saint-Lambert, a épousé Louise Chenau, journalière (veuve), de Saumur; — Pierre Peltier, cultivateur, a épousé Henriette-Clotilde Jolly, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Georges Marquet, 4 mois, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 2. — Lambert Beaumont, journalier, 60 ans, à l'Hospice; — Louis Gachassin, capitaine retraité, 86 ans, rue du Pavillon; — Victorine Eté, chapelière, 60 ans, veuve René Artif, à l'Hospice; — Pierre Ouvré, jardinier, 71 ans, à l'Hospice; — Henri-Jules Sireygeol, 1 mois, rue de Poitiers.

Le 3. — Etienne-François Mignau, propriétaire, 73 ans, quai de Limoges; — Victorine Marguerite, couturière, 44 ans, épouse Félix Gigot, rue du Petit-Maure; — Jean Manceau, journalier, 70 ans, à l'Hospice; — Marie-Joseph Michaud, sans profession, 81 ans, veuve César Deniau, rue de la Visitation; — Gilles Pelou, pêcheur, 46 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Mathilde-Marie-Louise Réfif, 1 mois, rue du Portail-Louis; — Louise-Gabrielle Marcier, 3 mois, quai de Limoges.

Le 5. — Eugène-Elie David, 3 mois, rue Brault;

— Louis Vacher, garçon de café, 17 ans, rue de Fenet.

Le 7. — Ferdinand Piron, 6 mois, rue Saint-Lazare.

Le 8. — Marcel Peyratout, 10 mois, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le 10. — Louis Renard, scieur de long, 83 ans, rue de l'Île-Neuve; — René-Pierre Ratiar, 19 mois, place du Roi-René; — Yvonne-Désirée Derrien, 3 mois, au Petit-Puy; — Ernest Léquépé, 11 ans, Grand'Rue.

Le 11. — Marie Baudry, domestique, 67 ans, veuve Théodore Picherit, à l'Hospice; — Marie-Madeleine Lambert, 4 ans, rue Duplessis-Mornay.

Le 12. — René Groleau, rentier, 81 ans, rue Nationale.

Le 17. — Victoire Martin, rentière, 84 ans, veuve Louis Girault, rue de la Gueule-du-Loup; — Fernand Guérin, 4 mois, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 18. — Marie Besnard, journalière, 66 ans, épouse René Gasnault, à l'Hospice; — Jean Briard, chaudronnier, 51 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Jules Lamy, 5 mois, rue de la Visitation.

Le 20. — Louis-René Eoulard, 6 mois, rue de l'Hermitage; — Louise Lacroix, sans profession, 82 ans, veuve Pierre Martin, rue de la Petite-Douve.

Le 22. — Eugénie-Jeanne Maison, 6 mois, rue de Lorraine.

Le 23. — Auguste Berge, employé de commerce, 52 ans, quai de Limoges; — Camille-Marie Lamesle, 4 ans, au Petit-Puy.

Le 24. — Marie Garreau, journalière, 64 ans, épouse Sébastien Weber, rue Dacier; — Jeanne-Marie-Louise Gasnier, couturière, 38 ans, épouse René Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. — Pierre Labispère, aubergiste, 60 ans, rue Beaurepaire; — Clémence Bouillé, journalière, 35 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Léontine Greflin, 15 mois, rue de l'Echelle; — Eléonore-Véronique Barbereau, sans profession, 33 ans, épouse Charles Yvon, rue du Roi-René.

Le 28. — Charles-Joseph Gurin, chapelier, 60 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Emile Bonnin, employé de banque, 40 ans, rue de l'Abreuvoir.

Faits divers.

LE LABORATOIRE MUNICIPAL DE PARIS.

Le laboratoire municipal de chimie de la préfecture de police a fait, pendant le mois de juillet, un grand nombre d'analyses qui ont donné les résultats suivants:

Vins: sur 412 échantillons, 13 ont été trouvés bons, 188 passables, 209 mauvais.

Vinaigres: sur 10 échantillons, 3 bons, 4 passables, 3 mauvais;

Bières: sur 16 échantillons, 10 bons, 1 passable, 5 mauvais;

Cidres: sur 6 échantillons, 2 bons, 1 passable, 3 mauvais;

Alcools et liqueurs: sur 5 échantillons, 2 bons, 1 passable, 2 mauvais.

Eaux: sur 13 échantillons, 1 bon, 1 passable, 11 mauvais;

Lait: sur 164 échantillons, 31 bons, 21 passables, 112 mauvais;

Beurres: sur 5 échantillons, 1 bon, 2 passables, 2 mauvais;

Huiles: sur 11 échantillons, 3 bons, 1 passable, 5 mauvais;

Conserves: sur 17 échantillons, 9 bons, 8 mauvais;

Matières colorantes: sur 11 échantillons, 5 bons, 6 mauvais;

Confitures: sur 4 échantillons, 1 passable, 3 mauvais;

Parfumerie: sur 32 échantillons, 4 bons, 28 vains.

Les analyses du pain, pâtes, viandes, épices et cafés ont donné des résultats satisfaisants.

Il est utile de faire remarquer que, dans les échantillons soumis à l'analyse, la grande proportion du mauvais est due à ce que les échantillons apportés au laboratoire sont déjà souillés par le public. Pour les eaux, par exemple, qui sont presque toutes des eaux de puits ou de fontaine, la proportion du mauvais est considérable.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTR-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 48^e fascicule, consacré au département de la Corrèze, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures représentant Tulle, le château de Pompadour, des vues de Brives et d'Ussel, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de Tulle.

Le Comptoir Financier et Industriel de Paris.

28, rue de la Victoire, à Paris, a le plaisir d'informer sa clientèle que les produits de l'usine CLIFF (Saint-Quentin) viennent de recevoir la plus haute récompense à l'Exposition régionale de Tours (Médaille d'or).

M. CLIFF père, fondateur de la fabrique, a déjà été, à l'occasion de la fête du 14 juillet dernier, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

EMPRUNT
DE LA
VILLE DE BORDEAUX
Obligations de 500 francs à 0/0
REMBOURSABLES EN 40 ANS AU PAIR
Versement de Souscription: 25 Francs par Obligation
On souscrit sans frais chez MM.
LAN et C^{ie}, 48, rue Beaurepaire, à SAUMUR;
Et dans leurs Agences de:
Douc-la-Fontaine,
Montreuil-Bellay,
Bourguell.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le D^r Rouh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.
Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais

de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PSYCLAT, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).
N° 63,476: M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 86 et 70 fr. (franchise) chez M. BRASSON, successeur de TEXIER; J. Roussier, pharmacien et épiciers, — Du Barry et C^{ie} (Limon) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Bellay

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	DE SAUMUR	A POITIERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 35 —	11 h. 15 —
8 35 —	12 15 —	11 15 —	1 55 —
11 15 —	2 39 soir.	1 55 —	4 55 —
1 17 soir.	4 55 —	4 55 —	7 50 —
4 55 —	7 50 —	7 50 —	11 48 —
7 50 —	11 48 —	11 48 —	3 30 soir.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	DE MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	6 h. 35 —	9 h. 13 —
8 35 —	12 15 —	9 15 —	12 15 —
11 15 —	2 39 soir.	11 15 —	2 39 —
1 17 soir.	4 55 —	1 17 —	4 55 —
4 55 —	7 50 —	4 55 —	7 50 —
7 50 —	11 48 —	7 50 —	11 48 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

OFFICE D'HUISSIER
A CÉDER DE SUITE.
S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennevilliers, titulaire dudit office, soit à M^e BODRASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN
De Montreuil-sur-le-Loir,
Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,
Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes. S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation!!!
Avec remboursement intégral de tous achats de mes excellents vins, après paiement de traite à 60 jours d'envoi, à tous mes clients, des Bons de l'Assurance financière de Paris, équivalant à la somme payée, garantis par des rentes sur l'Etat qui leur sont remboursées d'une manière irréfragable par voie de tirage.
Francs en gare à Blaye.
228 litres, excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1^{er} coles, à 110 francs.
228 litres, excellent vin rouge vieux St-Emilion, à 137 fr. 50.
Vins fins étrangers, tels que: Madère, Malaga, Xérès, Porto, Alicante, Grenache, Marsala, Muscat, logés en barils de 40 à 42 litres, à 1 fr. 60 le litre; les mêmes vins logés en caisses de 25 à 50 bouteilles assorties, au choix, à 2 fr. 10 la bouteille; les mêmes vins se vendent partout 3 fr. 25 à 3 fr. 50.
Ecrire à J. LANNA, 24, rue Servandoni, à BORDEAUX. (424)

A VENDRE
BON VIN ROUGE
Des environs de Saumur.
S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Riou. (487)

A VENDRE
D'OCCASION,
Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.
S'adresser au bureau du journal.
M. PAUL MENAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

A VENDRE
UN BON CHIEN ÉPAGNEUL, âgé d'un an.
S'adresser au bureau du journal.

AU COIN DE RUE
Rue de la Comédie, nos 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE
1° Une première ouvrière pour Robes et Confections, très-capable;
2° Un apprenti pour le commerce. (460)
M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MARQUE DÉPOSÉE

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1887.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adaptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIERS

Extrait de Viande
Bouillon instantané
MÉBIG
5 Médailles d'Or, 3 Grands Diplômes d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVE, confiseur, GARRAUD-RATOUIS, MOLLEY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
49, rue Royale, Saumur,
Au premier.

UN JEUNE HOMME de 32 ans, comptable, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.
Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. B. BARLIERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Parassant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine à Paris.

AVIS TRÈS-IMPORTANT AUX CULTIVATEURS.
ENGRAIS BOUTIN. Grand diplôme d'Honneur, le plus économique et le plus efficace qui se rapproche le plus du fumier de ferme, d'après le rapport de M. BOREAU, chef de pratique à l'École d'agriculture de Grignon. Récoltes saines et abondantes, avec 45 par hectare.
ON DEMANDE DES AGENTS, position de 1,000 à 1,200 francs.
S'adresser à M. BOUTIN, 96, avenue des Termes, PARIS. (488)

LOTION ÉPIDERMALE
Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon: 2 fr. 50. — Constatation médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de pharmacie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (484)

MALADIES DE LA PEAU
Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Frères, — Paris

Pommade FONTAINE
LE POT: 2 FR.
Préconisée par les plus grands médecins de Paris: MM. Delzenne, Guibout, Herteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

Salsepareille FONTAINE
LE FLACON: 5 FR.
Salsepareille alcaline et iodée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle: de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)
Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.
Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.
Dépôt chez M. BRNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S. G. D. G.
DE MAGNES-LAHENS
pour l'aspiration des vapeurs de
GOUDRON
Seul mode pratique et rationnel.
Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.
DÉTAIL
dans les principales Pharmacies
On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Cambré.
RENNERMAN GOUDRON, 150 CIGARE ET ACCESSOIRES
GOUDRON MAGNES-LAHENS
POUDRE brevetée S. G. D. G.
Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigolot est à la Montarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.
PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50
L'inventeur MAGNES-LAHENS, Pharmacien de St-James, TOULOUSE
envoi FRANCO contre mandat-poste, de 4,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.